

N° 06

Séance du 02 mars 2021

OBJET :

ADAPTATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 23 février 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 2 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Denis TAMAIN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Olivier GAULIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Martine GRIVILLERS, Géraldine DERGELET à Christophe BAZILE, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Michel JASLEIRE à Quentin PÂQUET, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Paul FORESTIER, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Rambert PALIARD à Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210302-20210302_CC_D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021



PÂQUET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Jean-Pierre BRAT, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Christophe POCHON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

- Chargé de mission Contrat local de santé (poste n°462)

Loire Forez agglomération s'est engagée dans une démarche en faveur de la santé avec la signature d'un contrat local de santé (2016/2020) entre l'Etat, Loire Forez agglomération, l'ARS, la CPAM, la MSA.

Le contrat local de santé a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé, de lutter contre les inégalités territoriales de santé et de favoriser les parcours de santé dans une dynamique partenariale. C'est un plan commun d'actions en matière de promotion et de prévention santé, décidé à l'échelle du territoire qui s'est traduit depuis 2016 par le déploiement d'un programme de 94 actions avec plus de 15 partenaires locaux.

En partenariat avec notamment l'ARS, Loire Forez agglomération s'engage dans un nouveau contrat local de santé qu'il convient de rédiger, mettre opérationnellement en œuvre, suivre les actions et en assurer l'animation. Le départ pour un autre service de l'agente qui occupait jusqu'à présent cette fonction permet d'activer le nouveau dispositif des contrats de projet. Il s'agit d'un poste qui est ouvert pour la durée du co-financement de l'action soit en l'espèce 60 mois. Dans le cadre du contrat local de santé, l'ARS co-finance le poste à hauteur de 50 %. Il s'agit d'un poste « contrat de projet » à ouvrir en catégorie B qui sera pourvu par un contractuel.

- Responsable du service transition écologique (poste n°162)

Le poste de responsable du service transition écologique, ouvert en catégorie A, fait l'objet d'un recrutement. Le candidat retenu est titulaire en catégorie B. Il est donc proposé de modifier la catégorie du poste et de l'ouvrir sur les grades de technicien principal 2^e classe et technicien principal 1^{ère} classe pour le mettre en adéquation avec le grade de l'agent retenu.

- Modifications d'indices de rémunération

Dans le cadre de recrutements ou de renouvellements de contrat, il est proposé de modifier les indices de rémunération pour le contrat suivant : poste 229 (réseau culturel territorial) : IM 410.

- Agent polyvalent d'accueil maison France services (poste n°460)

Le poste d'agent polyvalent d'accueil maison France service, ouvert en catégorie C, a fait l'objet d'un recrutement par mutation interne. La candidate retenue est titulaire en catégorie B. Il est donc proposé de modifier la catégorie du poste et de l'ouvrir sur les grades de rédacteur et rédacteur principal 2^e classe pour le mettre en adéquation avec le grade de l'agent retenu.

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs pour l'ensemble de ces propositions présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré par 1 voix contre et 123 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve les adaptations du tableau

Fait et délibéré, à Montbrison, le 02 mars 2021.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*